

Gérez les absences en paie

Objectifs :

Identifier les absences, savoir calculer les retenues, savoir les indemniser. A la fin de la formation, les participants seront à même de traiter des absences en paie.

Dates et durée :

Lundi 22 et mardi 23 mai 2023 de 9h à 12h30 (7h avec pauses de 15 mn à 11h) en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par participant :

- Cabinet correspondant* de France Gestion : 0 €
- Public : 240 € HT

() Avoir au moins 1 client adhérent de France Gestion*

Public concerné : Collaborateurs de cabinet comptable, gestionnaires de paie

Intervenante : Françoise PICCA, formatrice, expert-comptable

Pré-requis : Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion.

Pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices pratiques
- Echanges d'expériences
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation, conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

- Lors du déroulement de la formation :

- Mises en situations, exercices et corrigés
- Temps dédié à l'ancrage des savoirs (reformulation, questions/réponses)

- A l'issue de la formation :

- Questions orales et réponses
- Un point sera effectué sur ce qui a été étudié dans la journée afin de s'assurer que tout a bien été assimilé et de pouvoir reprendre certaines parties en fonction des retours des apprenants.

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villoz, responsable formation
- Francis.villoz@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – L'incapacité de travail (maladies, AT)

- Décompte des absences
- Indemnisation de la sécurité sociale
- Complément de salaire
- Maintien de salaire
- Effets sur les droits (CP, ancienneté, etc.)

2^{ème} partie – Congés payés

- Droits et prise des CP
- Indemnisation

3^{ème} partie – Autres absences

- Absences non autorisées
- Absences autorisées indemnisées
- Absences autorisées non indemnisées
- Effets sur les droits (CP, ancienneté, etc.)

4^{ème} partie – L'activité partielle

- Indemnisation du salaire
- Cotisations sociales
- Effets sur les droits (CP, ancienneté, etc.)
- Participation de l'Etat